

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente
(Seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première)

Date de convocation : 30 janvier 2019

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Ouverture du débat d'orientation budgétaire
- 2 Autorisation d'engagement sur des opérations d'investissement
- 3 Personnel – ALPI
- 4 Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'une solution d'un environnement numérique de travail (ENT) à destination des écoles
- 5 Nouvelles participations
- 6 Nouveaux adhérents
- 7 Validation de la nouvelle charte informatique de l'ALPI
- 8 Contrat de vente avec le Conseil Départemental portant sur des ordinateurs portables
- 9 Convention non adhérents – Prestation de service
- 10 Lancement d'une procédure de marché formalisée portant sur l'acquisition d'une solution de numérisation
- 11 Lancement du marché portant sur l'acquisition d'un coffre-fort électronique
- 12 Retrait délibération - Nouveaux adhérents
- 13 Modification des statuts de l'ALPI
- 14 Questions diverses

DÉLIBÉRATION N°01
OUVERTURE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire engagé sur la base du document de synthèse ci-annexé.

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°02
AUTORISATION D'ENGAGEMENT SUR DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De permettre à Madame la Présidente d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	Crédits votés au BP 2017	Crédits ouverts à la DM 1	Montant total à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT (25 %)
<u>Chapitre 20</u>				
Immobilisations incorporelles (dont 204)	430 600 €	34 400 €	465 000 €	116 250 €
<u>Chapitre 21</u>				
Immobilisations corporelles	269 250 €	4 700 €	264 550 €	66 137 €
TOTAL				182 387 €

D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°03
PERSONNEL ALPI

➤ **03-01 : Approbation du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver le tableau des effectifs mis à jour au 01/01/2019 qui prend en compte les changements intervenus durant 2018.

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

➤ **03 -02 : Régime indemnitaire des agents de l'ALPI - Contrats de Droit privé**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De permettre aux agents non titulaires de droit privé de bénéficier d'un versement annuel d'un régime indemnitaire basé sur le Code du Travail et dans les conditions suivantes :

- Pour les agents comptant au moins 3 ans d'ancienneté : dans les mêmes conditions que les agents stagiaires et titulaires,
- Pour les agents avec moins de trois ans d'ancienneté : à hauteur de 50 % du montant total de la prime, et au prorata du temps passé à l'ALPI sur l'année qui précède le mois de versement.

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

➤ **03-03 Prestation d'action sociale : Taux applicables au 1^{er} janvier 2019 pour les repas des agents de l'ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver le montant de la participation.

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°04
Adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'une solution d'un environnement numérique de travail (ENT) à destination des écoles

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'adhérer à la convention de groupement de commandes porté par l'Académie de Bordeaux pour la fourniture d'une solution d'un environnement numérique de travail à destination des écoles.

D'approuver l'Académie de Bordeaux comme coordonnateur dudit regroupement de commandes.

D'autoriser la Présidente à signer lesdites conventions constituées à cet effet.

D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°05
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De prendre actes des nouvelles participations pour les adhérents.

De prendre acte des nouvelles participations pour les associations.

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 06
NOUVEAUX ADHÉRENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De valider les nouveaux adhérents ci-dessous :

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
PETR – Pays Adour Landes Océances (délibération du 03/01/2019)	x			
ASA De Juzanx à Audignon (délibération du 10/12/2018)	x	x	x	
Dissolution : CCAS DE Carcarès-Sainte-Croix				

COMPLÉMENT ADHÉSION	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Commune d'Estigarde (délibération du 17/10/2018)			x	

Désignation des représentants :

Commune de LENCOUACQ :

- Représentant titulaire : Yves LABAT
- Représentant suppléant : Olga MESPLES

Communauté de Communes des Landes Armagnac :

➤ Représentant suppléant : Catherine DUPOUY

D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 07
ADOPTION DE LA NOUVELLE CHARTE INFORMATIQUE DE L'ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver la charte informatique de l'ALPI.

D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 08
CONTRAT DE VENTE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PORTANT SUR DES
ORDINATEURS PORTABLES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver les termes du contrat de vente portant sur l'acquisition de 40 ordinateurs portables.

D'approuver le coût total de la cession qui s'élève à 2000 euros TTC, soit deux mille euros.

D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de vente ainsi que tout document nécessaire pour l'acquisition d'ordinateurs portables dans le cadre de cette même opération.

**DÉLIBÉRATION N° 09
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES NON ADHÉRENTS**

Madame la Présidente rappelle que des structures, qui ne peuvent pas être adhérentes, peuvent bénéficier des services de l'ALPI via des conventions de prestations de services.

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver les conventions de prestations de services suivantes :

- DEFIS SERVICE : Prestation « Délégué à la Protection des Données » pour un montant de 300 euros HT la première année et 220 euros HT les années suivantes,
- Office de Tourisme Landes Atlantique Sud : Prestation « Délégué à la Protection des Données » pour un montant de 300 euros HT la première année et 220 euros HT les années suivantes.

D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 10
LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MARCHÉ FORMALISÉE PORTANT SUR
L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE NUMÉRISATION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'autoriser le lancement du marché en appel d'offres ouvert portant sur l'acquisition de solution de numérisation. Le marché est composé de 4 lots qui sont :

- lot 1 : numérisation des actes d'état civil,
- lot 2 : numérisation des registres des délibérations depuis 2010,
- lot 3 : numérisation des bulletins de salaires et documents du dossier agent,
- lot 4 : numérisation des actes de concession funéraire.

D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 11
LANCEMENT D'UN MARCHÉ PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN COFFRE FORT
NUMÉRIQUE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'autoriser le lancement du marché en appel d'offres ouvert portant sur l'acquisition d'un coffre-fort numérique.

Le marché ne sera pas alloti.

D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N° 12
ANNULATION D'UNE DÉLIBÉRATION ADOPTÉE LE 06 NOVEMBRE 2018 PORTANT SUR
LES NOUVEAUX ADHÉRENTS**

L'ALPI doit régulariser juridiquement sa situation en modifiant les statuts, d'autant plus que d'autres communes du département du Gers sont adhérentes à l'ALPI depuis plusieurs années, à savoir Barcelonne du Gers et Bernède.

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

D'approuver le retrait de la délibération N°06 du 06 novembre 2018 portant validation des nouveaux adhérents.

D'approuver les nouvelles adhésions comme énoncées ci-dessous.

D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents à ce dossier.

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Office Intercommunal de Tourisme du Grand Dax (05/09/2018)	x		x	
Commune d'Ygos-Saint-Saturnin (13/06/2018)	X		X	
GIP du Grand Dax Développement (29/08/2018)	X			
Commune d'Estigarde (26/06/2018)	X			
Commune de Saint-Julien-d'Armagnac (15/06/2018)	X			

Désignation des représentants :

Office Intercommunal de Tourisme du Grand Dax :

- Représentant titulaire : Axelle VERDIÈRE-BARGAOU
- Représentant suppléant : Jean-Pierre DUFAU

GIP du Grand Dax :

- Représentant titulaire : Txomin ANSOTEGUI
- Représentant suppléant : Hervé ANELLI

Commune d'Estigarde :

- Représentant titulaire : Michel HERRERO
- Représentant suppléant : Monsieur LEITE

Commune de Saint-Julien-d'Armagnac

- Représentant titulaire : Sophie DUCOUDRE
- Représentant suppléant : Régine TALES

DÉLIBÉRATION N°13 MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ALPI

Après en avoir délibéré, **LE COMITÉ SYNDICAL A DÉCIDÉ :**

De modifier le nouvel article 1^{er} et 11 des statuts de l'ALPI.

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents et les actes nécessaires afférents à ce dossier.

Séance levée à 19 heures
La Présidente, Magali VALIORGUE